

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 18 janvier 2011 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : **M. SYLVAIN ROY, MAIRE**
 RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
 SERGE PELLETIER, CONSEILLER
 TONY CHAREST, CONSEILLER
 PASCAL BOULAY, CONSEILLER
 FERNAND OUELLET, CONSEILLER
 Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Sylvain Roy, maire. Mme Ginette Castonguay, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-01-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que l'ordre du jour du 18 janvier 2011 soit adopté en laissant le varia ouvert.

02-01-2011

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 14 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement que les procès-verbaux du 6 et du 14 décembre 2010 soient adoptés tel que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de décembre et informe les élus sur les dossiers à venir.

03-01-2011

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que les comptes à payer totalisant un montant de 7 030.68\$ soient acceptés et que les salaires du mois de décembre au montant de 6 645.36\$ soient acceptés.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2010-2011

Dossier reporté à la prochaine séance.

04-01-2011

DEMANDE D'APPUI POUR RÉPARER LE PONT DU MTQ DE SAINT-ATHANASE

ATTENDU QUE le ministère des Transports est responsable des ponts sur les routes sous sa responsabilité ;

ATTENDU QUE depuis le printemps 2010 le MTQ a diminué la charge permise sur le pont situé sur le Chemin de la Rivière-Noire, dans la municipalité de Saint-Athanase ;

ATTENDU QUE cette façon de faire cause à la municipalité beaucoup d'inconvénients et aussi aux transports lourds ;

ATTENDU QUE les transporteurs de bois doivent faire un détour en passant par la route de Picard pour se rendre aux scieries ;

ATTENDU QUE l'augmentation de circulation par les camions, détériore la Route de Picard et nous oblige à faire passer la niveleuse plus souvent, ce qui occasionne à la municipalité des frais supplémentaires ;

ATTENDU QUE le 30 avril dernier le Ministère des Transports nous refusait la compensation supplémentaire pour les axes à double vocation ;

ATTENDU QUE les mêmes transporteurs prennent des voix de circulation dont le transport lourd est interdit (Chemin de l'Église) pour éviter le trajet le plus long et diminuer les frais de transports (c'est-à-dire la solution la plus facile puisque en cas d'intervention par les contrôleurs routiers le coût de l'amende est moins élevé pour une route dont la circulation des camions est interdit que celui où l'interdiction est sur un pont) ce qui nous amène des frais supplémentaires pour cette route aussi ;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires sont refilés aux producteurs forestiers et /ou acéricoles pour le transport de bois ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la demande de la municipalité de Saint-Athanase faite au Ministère des Transports du Québec afin de préparer les plans et devis cet hiver pour la réparation du pont situé sur le Chemin de La Rivière-Noire et que les travaux soient entrepris au printemps 2011.

Qui plus est, cette situation amène les élus de Saint-Joseph-de-Kamouraska à songer à ne plus déneiger sa section de la route de Picard ce qui aura des conséquences pour la municipalité de Saint-Athanase ainsi que pour la MRC de Kamouraska, car cette dernière possède un territoire non-organisé.

Cette copie de résolution sera transmise à M. Mario Bergeron, directeur territoriale au Ministère des Transports à Rimouski, ainsi qu'au bureau de comté.

DOSSIER – DENISO LABEL

Dossier remis à l'ordre du jour de février (M. Raymond Frève est mandaté pour prendre les informations sur ce dossier).

05-01-2011

APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2011

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur les cours d'eau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau en 2011.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des

anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

06-01-2011

DOSSIER COUCHES LAVABLES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph allouera 100.\$ aux familles pour l'achat d'un ensemble de 20 couches lavables et ce sur présentation d'un bon d'achat quelconque (confection artisanale est acceptée).

RANG 6 : COMPTE RENDU DE M. JEAN ÉMOND (11 JANVIER 2011)

Un projet de devis devra être préparé pour la prochaine séance par Mme Ginette Castonguay.

07-01-2011

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement qu'un don de 25.\$ soit fait à Action Chômage Kamouraska.

SOUSSION POUR COMPTEUR DE DÉBORDEMENT AUX POSTES DE POMPAGE D'EAUX USÉES

Reporté à la prochaine séance.

08-01-2011

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC DE KAMOURASKA

Il est résolu par M. Raymond Frève et résolu unanimement que Mme Nancy Tremblay soit nommée maire suppléant à la municipalité de Saint-Joseph ainsi que substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

09-01-2011

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Fernand Ouellet, la séance est levée à 21h20.

SYLVAIN ROY, maire

GINETTE CASTONGUAY, secrétaire-trésorière

